



Comptabilités

Revue d'histoire des comptabilités

10 | 2019

L'institution de pratiques comptables normalisées et stables dans les milieux ecclésiastiques européens à la fin du Moyen Âge (XIIIe-XVIe siècles) : une assimilation des cultures de l'écrit au service d'enjeux administratifs

Entre *Plebs* et *Commune*. Pratiques administratives de l'église paroissiale Sainte-Marie à Gemona du Frioul aux XIV^e et XV^e siècles

Andrea Tilatti



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/3029>

ISSN : 1775-3554

Éditeur

IRHIS-UMR 8529

Référence électronique

Andrea Tilatti, « Entre *Plebs* et *Commune*. Pratiques administratives de l'église paroissiale Sainte-Marie à Gemona du Frioul aux XIV^e et XV^e siècles », *Comptabilités* [En ligne], 10 | 2019, mis en ligne le 15 janvier 2019, consulté le 16 janvier 2019. URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/3029>

Ce document a été généré automatiquement le 16 janvier 2019.

Tous droits réservés

Entre *Plebs* et *Commune*. Pratiques administratives de l'église paroissiale Sainte-Marie à Gemona du Frioul aux XIV^e et XV^e siècles

Andrea Tilatti

Préambule

- 1 L'intention d'étudier les livres de compte d'une église paroissiale m'a amené à Gemona du Frioul, dont les archives conservent une documentation exceptionnelle, ancienne et exhaustive concernant les fabriciens¹ de la *plebs* de Sainte-Marie.
- 2 Gemona est une ville située à une trentaine de kilomètres au nord d'Udine sur les collines qui précèdent les Alpes. Elle a des origines anciennes et est nommée par Paul Diacre parmi les principaux *castra* utilisés par les Lombards du Duché du *Forum Iulii/Cividale*². Elle connut sa plus grande croissance entre le XII^e et le XIII^e siècle, période coïncidant avec l'expansion des activités commerciales favorisées par les privilèges du marché³ et la proximité de l'une des principales voies de communication qui, traversant le Frioul du nord au sud, unissaient l'Italie et surtout Venise à l'Europe centrale et orientale⁴. Gemona obtint du patriarche d'Aquilée Bertoldo d'Andechs (1218-1251) le privilège de *Niederlech*, qui consistait à obliger les commerçants en transit à s'arrêter au moins une nuit en ville, à payer une taxe et à transférer les marchandises des chariots appropriés aux chemins des plaines à ceux construits pour la montagne, ou vice versa, en fonction de la direction du voyage. Il est évident que ces avantages stimulaient l'émergence d'un noyau fort de personnes dévouées à l'hospitalité et au commerce, à tel point que Gemona était l'exemple typique d'une « quasi città » de la fin du Moyen Âge⁵. Dans le Frioul, il n'y avait pas de communes libres comparables à celles du nord et du centre de l'Italie car les villes étaient petites et le seigneur territorial, le patriarche d'Aquilée, empêchait la manifestation d'autonomies politiques trop fortes. Cependant à Gemona en 1189 il existait

déjà une *commune* voulue par ses habitants⁶ qui vivait en symbiose avec le château dominé par le patriarche et montrait sa vitalité aussi bien dans la construction des murs de la ville, que dans le financement du chantier du dôme de la paroisse⁷, que dans la gestion des hôpitaux, comme celui de San Michele⁸, et des biens collectifs.

- 3 Du point de vue historiographique, Gemona a commencé à attirer les regards des écrivains et des antiquaires frioulans dès le XVIII^e siècle⁹ ; elle a également eu des amateurs passionnés d'histoire locale à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle comme Valentino Baldissera (1840-1906)¹⁰ et a récemment suscité l'attention des historiens professionnels¹¹. Cet intérêt a été alimenté par une richesse singulière de sources, non pas tant par leur nombre absolu que par leur diversité et leur intégrité. En fait à partir des dernières décennies du XIII^e siècle de nombreuses séries de documents ont été bien conservées, toutes produites par des notaires, par des institutions municipales et ecclésiastiques, ainsi que par des archives privées qui ont survécu jusqu'à aujourd'hui grâce aux soins apportés par des érudits du XVIII^e siècle tel que Giuseppe Bini (1689-1773)¹².
- 4 Dans cette masse de documentation il existe des particularités intéressantes, telles que les plus anciens registres baptismaux du monde, partiellement édités¹³, et la très grande série de registres comptables des fabriciens de l'église paroissiale de Sainte-Marie, une typologie documentaire peu commune en Italie du moins pour les églises paroissiales au Moyen Âge¹⁴. Dans cet essai je considérerai ceux des XIV^e et XV^e siècles afin de comprendre leur genèse et leurs caractéristiques fonctionnelles.

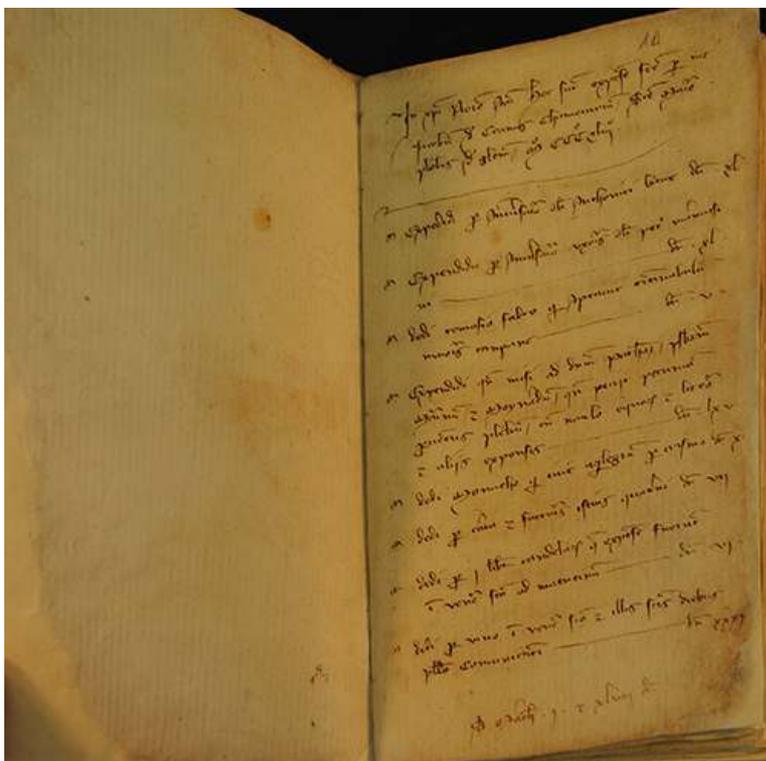
1. Les cahiers de recettes et de dépenses des fabriciens de Gemona entre le XIV^e et le XV^e siècle

- 5 Les Archives historiques de la ville de Gemona du Frioul conservent aujourd'hui 388 cahiers de la chambre de l'église paroissiale Sainte-Marie : 63 sont du XIV^e siècle, 66 représentent le XV^e siècle, 127 le XVI^e siècle, 116 sont du XVII^e siècle et 4 et 2 sont respectivement du XVIII^e et du XIX^e siècle¹⁵. À cette série il faut ajouter 56 autres registres, allant de 1672-1673 jusqu'à 1840-1850, déposés dans les archives de la paroisse de Santa Maria Assunta¹⁶. Le total est donc de 444 pièces. Les manuscrits du XIV^e siècle ont été partiellement publiés, selon un critère linguistique qui a laissé inédits des documents écrits en latin, préférant les 39 cahiers écrits en intégralité ou en partie, en langue vulgaire frioulane ou toscane-vénitienne¹⁷. Pour compléter l'information, il convient de noter que dans les archives historiques de la ville sont également présents d'autres documents similaires, tels que les 293 carnets de recettes et de dépenses des *massarii* (trésoreries) de la commune et les 163 cahiers de la confrérie de Saint-Michel qui administrait l'hôpital du même nom. Ils sont eux aussi publiés, pour la petite fraction du XIV^e siècle, selon le même critère de choix linguistique¹⁸. Il s'agit donc de 900 registres qui transmettent le travail de centaines de fabriciens (*camerarii*, *massarii*), parfois intacts, parfois endommagés ou fragmentaires dont l'analyse comparative et intrinsèque nécessite un long processus que j'ai commencé récemment.
- 6 Le Frioul, en revanche, contrairement au reste de l'Italie, possède une richesse considérable de sources comptables relatives aux églises paroissiales mineures dès le XIV^e et le XV^e siècle. Un recensement complet manque encore et est rendu plus laborieux par le nombre et la dispersion des petites archives paroissiales. Ici, il suffit de signaler, à titre

d'exemple, la série de la chambre de l'église de Sant'Andrea de Venzone, qui était une chapelle secondaire de l'église paroissiale de Santa Maria de Gemona avant d'être érigée en paroisse autonome en 1391¹⁹. Des centaines de registres des fabriciens se comptent aussi pour les églises urbaines et vicinales de Cividale du Frioul. Dans ce cas également les collections commencent au XV^e siècle pour se poursuivre jusqu'au XIX^e siècle²⁰. Bien que ces documents soient assez communs pour le Frioul, ceux conservés dans Gemona ont la particularité d'être les plus anciens et surtout de raconter une histoire très longue et complexe qui permet de saisir les origines et les changements d'une nouvelle façon de concevoir l'administration patrimoniale et économique d'une église, à la croisée de la pratique de l'écriture et du calcul. Cela ouvre la possibilité de répondre à une partie des questions qui ont suscité cette recherche sur les pratiques comptables dans l'environnement ecclésiastique au Moyen Âge²¹.

- 7 Le plus ancien registre de comptabilité des recettes et des dépenses parmi ceux de Sainte-Marie date de 1327-1328. Il y a de bonnes raisons de croire que c'est aussi le premier à avoir été rédigé. C'est un cahier en papier écrit par le fabricien Antonio appelé Bava, ou sous son autorité²². Il se compose de cinq fichiers pour un total de 50 feuilles de petites dimensions : 108x149 mm. Antonio appelé Bava a utilisé les feuilles 1-7, 15-16, 22-23 ; 28-30r, 38-39, 44, tandis que le reste est resté blanc. Outre la primauté de l'ancienneté, le cahier possède une autre particularité, celle d'avoir été réutilisé en 1369 par un autre fabricien, Niccolò dit Pinta, qui a rempli quelques-unes des pages blanches avec des notes de recettes et de dépenses (f. 8-14, 17-19, 31-35). Les annotations d'Antonio dit Bava sont en latin et n'ont donc pas été publiées, contrairement à celles de 1369 écrites dans la langue vulgaire frioulane²³. Les cahiers ou les registres comptables ont souvent été étudiés car ils figurent parmi les premières expressions de la langue vulgaire dans les dialectes locaux²⁴. Ceux de Santa Maria de Gemona montrent une alternance linguistique jusqu'aux années 1370, puis ils ont été écrits en langue vulgaire frioulane ou toscane-venitienne, à quelques exceptions près où le choix du latin est peut-être dû à des préférences personnelles du fabricien²⁵. Toujours est-il que l'influence des coutumes commerciales est évidente, mais elle est arbitrée par l'intervention des notaires²⁶.
- 8 Aux XIV^e et XV^e siècles les cahiers de chambre de Gemona n'étaient en aucun cas homogènes en termes de dimensions extrinsèques ou même quant à l'ordre des sections ou au détail des annotations. Cela dépendait de chaque *camerarius*. Par exemple, le cahier de 1329-1330 mesure 137x213 mm²⁷ ; celui de 1331-1332 224x301 mm²⁸ acquérant pour la première fois un format (environ 220 x 300 mm) qui s'est répandu vers la fin du XIV^e siècle et tout au long du XV^e siècle²⁹. Mais après cette année le registre de 1332-1333 est revenu à de très petites dimensions : 114 x 148 mm³⁰, pour s'agrandir à nouveau plus tard.

Fig. 1. *Incipit* du cahier du *camerarius* Giacomo Cramis, 1343-1344

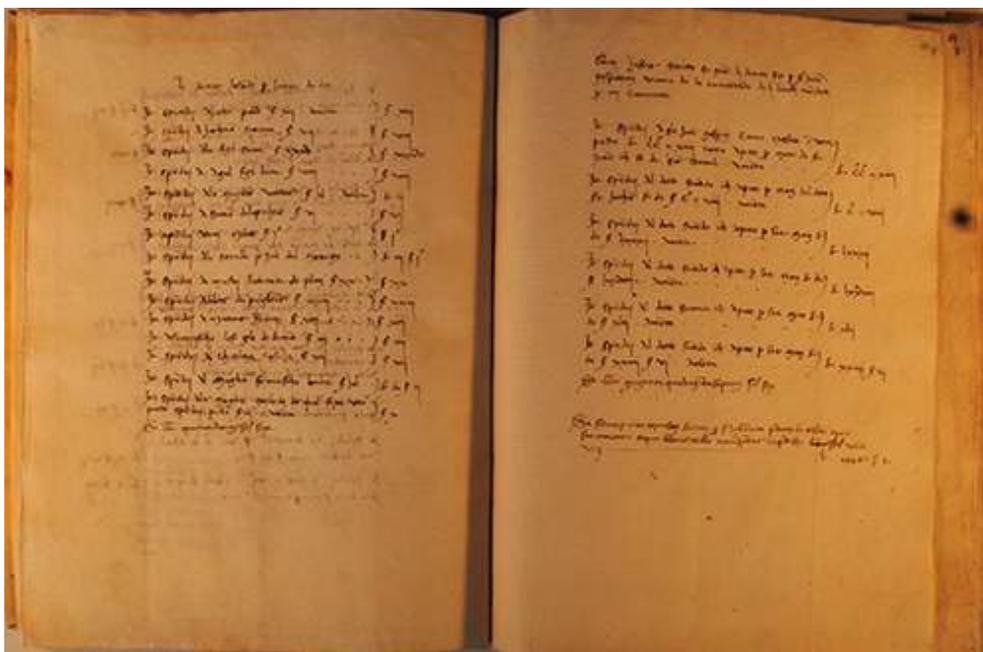


ACG, n. 993, f. 1r. « Per gentile concessione del Comune di Gemona del Friuli, prot. n. 17475 del 27 agosto 2018 ».

- 9 Au-delà de ces variations, certaines caractéristiques générales sont cependant restées inchangées par rapport au modèle fixé par Antonio dit Bava : le support papier, tout d'abord, mais aussi le système bipartite qui distingue les dépenses du revenu. Souvent, mais pas toujours, au début ou à l'intérieur du cahier on trouve l'inventaire des objets et de l'argent que le nouveau fabricien a reçu de son prédécesseur.
- 10 La séquence des parties n'est pas immuable et chaque fabricien décidait s'il souhaitait commencer le registre avec les dépenses (option la plus répandue) ou les revenus. Les dépenses suivent parfois la date des paiements et d'autres fois elles n'ont aucune référence chronologique explicite. Dans les premiers cahiers il n'y a pas de classement mais déjà au XIV^e siècle les fabriciens réservent des sections spéciales pour les travaux de construction les plus importants. De même, à partir du milieu du XIV^e siècle, les comptes rendus des anniversaires ont été rassemblés. L'évolution vers une meilleure classification continue au XV^e siècle, lorsque plusieurs fabriciens divisent leurs dépenses en chapitres : dépenses quotidiennes de gestion et d'entretien divisées parfois mois par mois, les coûts de l'huile, de la cire et de l'encens, les frais des salariés (le curé, le clergé, un organiste, un *monachus* en charge de sonner les cloches en plus d'un « sacristain », qui prenait soin de la sacristie), les dépenses pour le loyer payé par la chambre, les dépenses pour l'aumône, pour les frais d'anniversaires, les dépenses pour travaux extraordinaires³¹. Si la tendance était à une organisation plus régulière, les individus faisaient donc des choix susceptibles de modifier de manière significative la présentation du cahier.
- 11 Les recettes étaient ordonnées en fonction de l'organisation territoriale de la ville et suivaient la géographie de la répartition des biens immobiliers et des droits de la chambre de l'église paroissiale de Sainte-Marie. En effet, les entrées engageaient généralement la partie la plus large des cahiers et étaient groupées selon les quartiers de la ville, au moins

jusqu'au milieu du xv^e siècle, lorsque les annotations étaient très réduites, comme je l'expliquerai bientôt³². Antonio dit Bava suivit cet ordre : le quartier du Château (*quartermum Castri*), le quartier du Canal (*Roya/Roggia*), le quartier du Milieu (*de Medio/Mezzo*) et le quartier de *Stalis*, suivis par les revenus des biens extrinsèques qui se trouvaient en dehors du territoire de Gemona. Ses successeurs ont maintenu ces divisions pour noter les loyers, les *censi*, les *libelli*, les dîmes et les « quartesi ». Jusqu'au milieu du xiv^e siècle, en outre, certains fabriciens notaient la part des soi-disant « incertains » (revenus casuels), c'est à dire l'aumône et les dons recueillis pendant les jours fériés ou pendant les liturgies³³, ou les dons reçus par legs testamentaires. Une position variable enfin trahit la difficulté à assimiler à d'autres revenus les contributions et à la participation aux bénéfices des finances de la ville, surtout ceux provenant des droits sur les intermédiations commerciaux (*missitterie*)³⁴ ou sur les mesures³⁵. Je n'ai pas encore bien compris s'il s'agissait de droits établis chaque année par le conseil de la commune pour les dépenses ordinaires ou extraordinaires de la paroisse ou si les fabriciens avaient participé pendant quelques années à l'adjudication des droits en investissant l'argent de Sainte-Marie et en encaissant leurs profits³⁶.

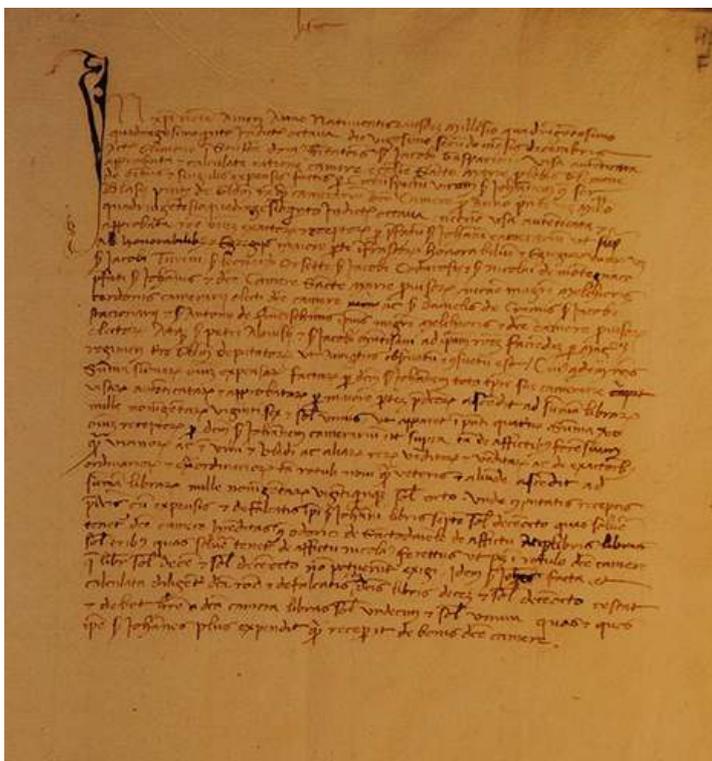
- 12 Chaque section était séparée de l'autre par des pages blanches qui étaient probablement le résultat d'une division du cahier avant même que le scribe ne commence à écrire les articles. Au xiv^e siècle et au xv^e siècle, parmi les notes de frais initiales, on trouve mention d'une dépense d'achat de la *carta* ou du cahier du fabricien. Suivre l'évolution de ce type d'annotations peut aider à comprendre la croissance de la prise de conscience et de l'organisation de la comptabilité de la chambre. En effet en 1329-1330 on retrouve de petits paiements *pro carta*³⁷, ce qui a vraisemblablement accompagné la croissance de l'activité de comptabilité du fabricien. Dans les années qui suivent, l'article d'achat change pour signaler une plus grande formalisation résultant de l'expérience. Par exemple, en 1360-1361 sont mentionnées les dépenses occasionnées pour l'achat d'une lanterne et du cahier du fabricien³⁸. À la fin du xiv^e siècle la mise en page des cahiers est plus précise, ce qui semble suggérer qu'ils faisaient partie d'un modèle³⁹ préparé à l'avance, en particulier pour faciliter le travail de collecte du fabricien. Au xv^e siècle la complexité se développe et l'on trouve en 1416 des dépenses « *per charta e per far far lo chuaderno e la tavola del arodul* », c'est-à-dire préparer le livre d'entrée et de sortie et un index (*tavola*) des loyers et droits à collecter (*arodul*)⁴⁰. En 1439 le fabricien acheta deux cahiers, l'un grand et l'autre petit, comme en 1445⁴¹. En 1450 on passa à trois cahiers⁴² ; c'était toujours le cas en 1451 : « *Spendey per quaderni .III. zoè uno pizolo per li spese uno altro pizolo per lo rotolo et rizetti et uno terzo grandò ; per carta et fatura lira una et soldi sie et per far notar lo inventario. Lire II soldi VI* »⁴³. De ces cahiers, on ne conserve normalement que le plus grand qui résume les comptes de l'année. Il était rempli par un fabricien et était mis sous réserve de l'audit des fonctionnaires de la ville. La note du fabricien en 1492 Corrado Snuerer, aubergiste, précise bien l'organisation de plusieurs livres : « *Spendey per 3 quinterni ligadi cun le coverte, zoè lo presente de li spexi e ricetti che è per romagnir in la camera et dui pizoli, zoè uno zornale e l'altro per far uno roduluzo de li fitti per romagnir apresso de mi* »⁴⁴.
- Fig. 2. Index du rouleau pour l'année 1472



ACG, n. 1080, f. 15v-16r. « Per gentile concessione del Comune di Gemona del Friuli, prot. n. 17475 del 27 agosto 2018 »

- 15 Cette somme était écrite à la fin de chaque page, et les totaux ajoutés à leur tour fournissaient le montant total des revenus et des dépenses. Les comptes définitifs se trouvent souvent en latin dans le cahier lui-même⁵¹. Surtout au XIV^e siècle, les comptes étaient calculés en même temps que le transfert des livraisons entre un fabricien et son successeur, avec les articles respectifs à crédit ou à débit. Cependant au XV^e siècle ils ont parfois été inscrits quelques années après la conclusion du travail du fabricien.

Fig. 4. Cahier de comptes du *camerarius* Giovanni Pinta, 1445. Détail du compte final des recettes et des dépenses



ACG, n. 1080, f. 47r. « Per gentile concessione del Comune di Gemona del Friuli, prot. n. 17475 del 27 agosto 2018 ».

2. Naissance d'un besoin de comptabilité

- 16 Mais comment sont nés ces cahiers de recettes et de dépenses et quels sont les autres outils qui ont rendu possible le travail des fabriciens ? Comme il a été possible de le comprendre à partir des observations précédentes, répondre à ces questions n'est pas facile car la situation a constamment évolué au fil du temps et en fonction de la personnalité de chaque fabricien de chambre. Cependant certains passages peuvent être supposés ou même démontrés. Dans Gemona comme dans beaucoup d'autres lieux du Frioul, les fabriciens des églises sont documentés dès le XIII^e siècle, ainsi que l'existence d'institutions connues sous le nom de *camera* (plus tard *fabrica*) de l'église⁵². Si nous connaissons l'existence de personnes et d'institutions, cependant, à ma connaissance, il n'y a pas de documents plus anciens que ceux de Gemona sur la gestion du patrimoine de la chambre des églises mineures⁵³. Au treizième siècle en Italie, on retrouvait des personnes et des pratiques administratives similaires dans les villes municipales⁵⁴. Dans le Frioul, à Udine, les premiers cahiers de recettes et de dépenses de la chambre de la commune sont de 1297⁵⁵. À Gemona il n'existe pas de cahiers de l'administrateur (*massarius*) de la ville avant 1349⁵⁶. Le plus ancien document administratif de l'hôpital de San Michele date de 1327. Il est contemporain du registre d'Antonio dit Bava, mais il ressemble plus à un *liber censuum* qu'à un livre-journal de recettes et de dépenses car il résume toutes les propriétés de l'hôpital, avec les noms des détenteurs et les montants à payer⁵⁷. Il n'est donc pas facile d'établir qui a commencé à écrire ces dossiers administratifs et qui a davantage imité un modèle existant.

- 17 Les documents de Gemona aident toutefois à comprendre le besoin fondamental qui se trouve dans la documentation écrite : rendre des comptes ponctuels, ordonner et suivre une pratique administrative au fil du temps qui impose des responsabilités individuelles par rapport à une communauté plus large. Le premier manuscrit de la série de la chambre est fondamental pour reconstruire certaines étapes évolutives de cette exigence. Il a un format de 135 x 335 mm et résulte de la composition de trois fragments différents⁵⁸. La couverture en parchemin est certainement du xv^e siècle et porte les armoiries de la famille Pinta. Il a probablement été réalisé par Biagio di Niccolò Pinta, fabricant en 1423, ou par son fils Giovanni qui a occupé le même poste en 1445⁵⁹. Mais cette couverture contient aujourd'hui trois manuscrits différents dont l'écriture ne correspond à aucun des deux. Le premier dossier a été publié (f. 1-14) car il est écrit dans la langue vulgaire frioulane⁶⁰. C'est le fragment d'une *tabula*/index alphabétique du recensement et des loyers payables à Santa Maria, y compris la référence aux cartes d'un *rotulus* et a été daté du xiv^e siècle mais il pourrait être plus récent⁶¹. L'écriture du troisième (f. 33-52) permet d'envisager qu'il soit du xvi^e siècle ; on y retrouve des opérations de capital au profit de l'église qui n'ont pas leur place dans le cadre de cet article. Le second (f. 15-32) est quant à lui le plus intéressant et représente à mon avis la plus ancienne documentation conservée de la chambre de Santa Maria. Il s'agit d'une série d'inventaires en latin qui recouvrent une période allant de 1310 à 1348, à l'exception d'un saut entre 1337 et 1342. Les inventaires étaient rédigés à chaque changement de fabricant, qui avait lieu, dans la première moitié du xiv^e siècle, entre la fin du mois de février et le début du mois de mars, période qui correspondait au début de l'année fiscale de la municipalité⁶². En 1310, le fabricant Francesco transmet à son successeur, Giovanni *quondam* Marino di Stalis, 391 livres de Vérone, quelques calices, des vêtements liturgiques et des livres. Mais l'inventaire de 1313 est beaucoup plus intéressant : alors, le fabricant sortant, Domenico fils de Corrado *de Macello*, confia à son collègue, Giacomo Rampolini, 32 marcs et 40 deniers d'Aquilée in *bona moneta* et déclara qu'il avait dépensé au cours de son mandat 550 livres véronaises pour les besoins de la fabrique de Santa Maria ; y joignant la liste des objets sacrés⁶³. C'est le premier compte rendu des dépenses d'une année de chambre conservée par écrit. À mon avis, cela démontre que les livres analytiques de recettes et de dépenses n'étaient pas encore remplis, bien que le fonctionnaire et le bureau existassent déjà. On ne sait pas si Domenico ou ses collègues ont tenu personnellement des notes écrites de leurs dépenses et de leurs revenus mais il me semble que cette documentation n'était pas nécessaire à un compte rendu final et il n'était donc pas indispensable d'en conserver une mémoire d'archives, d'autant plus que cela aurait peut-être été considéré comme dénué de valeur juridique. Une telle valeur avait été par contre attribuée à l'inventaire, qui fut conservé. Plus tard, cette valeur légale a été reconnue pour les livres de comptes officiels⁶⁴. Le cahier d'Antonio appelé Bava devait attendre encore quinze années, mais l'idée de produire une documentation écrite se développa lentement, en correspondance avec la complication des activités administratives.
- 18 Ce besoin se manifeste normalement lorsqu'il existe une obligation de rendre compte de ses actions devant une communauté plus large : « *i documenti contabili costituiscono indispensabili strumenti di legittimazione dei comportamenti individuali e organizzativi rispetto ai diversi portatori di interesse* »⁶⁵. Le fabricant de Sainte-Marie de Gemona était en fait avant tout un fonctionnaire. Dans les statuts de la ville de 1379, promulgués en 1381, il est mentionné immédiatement après le *massarius* de la municipalité⁶⁶. Les sources des décennies précédentes peuvent aider à comprendre le moment solennel de sa nomination

qui a eu lieu en même temps que celle de ses trois administrateurs, appelés à l'origine *procuratores*⁶⁷ lesquels commençaient à être appelés *provveditores* aux environs de 1415, à l'image des assistants du trésorier (*massaro*) de la municipalité, bien que l'adaptation du nom ne semble pas impliquer de changement de fonction pratique⁶⁸.

3. Un système complexe de livres

- 19 En raison de leur fonction publique, il est évident que les fabriciens devaient disposer de la documentation adéquate pour s'acquitter de leur tâche. La mémoire individuelle et la bonne foi des membres de la communauté ne suffisaient pas. Dès le XIV^e siècle, la chambre avait un siège⁶⁹ et possédait des archives où étaient conservés les documents attestant des droits de propriété ou des loyers collectés annuellement. La croissance des actifs imposait une rationalisation des possessions. Un flux régulier d'argent était nécessaire, lequel était destiné non seulement à l'édifice sacré et à l'entretien du clergé mais aussi employé à répondre aux exigences spirituelles des fidèles touchant à la mort et au salut des âmes⁷⁰. La mémoire précise des obligations respectives était donc fondamentale dans l'économie de la vie quotidienne, comme dans celle de la vie éternelle. Dans les petites communautés paroissiales, à partir du XIV^e siècle, le livre qui faisait le lien entre les accumulations de patrimoine dues aux dons et aux legs et les obligations liturgiques qui en découlent était l'obituaire, au Frioul connu sous le nom de *catapan*⁷¹. Dans Gemonà, le discours est plus complexe⁷². Il était nécessaire de rappeler les clauses des anniversaires, d'une part, et, d'autre part, tous les revenus substantiels du patrimoine étendu de l'église⁷³.
- 20 On peut trouver une idée des solutions élaborées dans les Archives de la Pieve de Santa Maria Assunta qui abrite des manuscrits datant du XIV^e et du XV^e siècle que les fabriciens ont certainement utilisés dans leur travail quotidien. Les manuscrits 190bis et 195.1 ont été classés comme « *rotolo di entrate* » ou « *catastico dei beni della pieve* »⁷⁴. Ailleurs j'ai décrit avec plus de soin le manuscrit 190bis⁷⁵, ici, il est suffisant de se rappeler qu'il s'agit d'un très grand volume (235 x 335 mm environ), dans lequel ont été liés ensemble quatre pièces différentes. Le premier est un livret en papier du quatorzième siècle où sont notés 63 anniversaires établis entre 1296 et 1341, avec des obligations commémoratives liées⁷⁶. Il était utilisé par les fabriciens pour organiser la liturgie des anniversaires, qui ont été célébrés à l'origine tout au long de l'année et, à partir du milieu du quatorzième siècle, ils ont été condensés à un moment donné, pendant le Carême⁷⁷. Les coûts pour la commémoration des défunts ont été divisés en deux catégories : l'aumône pour les pauvres ou les repas pour les fidèles⁷⁸ et les récompenses pour les prêtres, qui étaient régis par des accords annuels, comme cela est bien compris par les notes de 1387 ou 1391⁷⁹, jusqu'en 1397, lorsque devant un notaire, un pacte de six ans fut conclu entre le fabricien et les curés, qui alors étaient huit⁸⁰. En 1445 un fabricien particulièrement zélé, comme le fut Giovanni *quondam* Biagio Pinta, distingua les 214 liras versés au recteur et aux aumôniers « *per li aniversari grandi li quali se fano la quaresima* » des 40 liras déboursés « *per li aniversari li quali se fano a Santo Andrea* » (30 novembre)⁸¹. La duplication des périodes montre l'expansion continue des suffrages et des dépenses et la nécessaire mise à jour de la mémoire des défunts, en collaboration avec les prêtres.
- 21 Un autre outil essentiel pour le travail des fabriciens était le *rotulus* qui ne doit pas être confondu avec les petits *rotuli* remplis chaque année au XV^e siècle pour leur usage personnel⁸². Il est souvent mentionné dans leurs cahiers et nécessite à son tour des mises à jour et des remaniements constants. Dans un cas, en 1445, on mentionne un *rotulus*

novus et un *vetus*, tous deux utilisés par le fabricant pour ses opérations ordinaires et extraordinaires⁸³. Le manuscrit 190bis de l'église paroissiale de Santa Maria Assunta contient trois *rotuli*, le manuscrit 195.1, quatre autres datant de 1354 environ à 1517⁸⁴. Il y en a certainement eu d'autres, désormais perdus, mais un travail analytique sur cette documentation, croisé avec les livres de recettes et de dépenses, permettrait de mesurer la croissance des actifs immobiliers de l'église, mais aussi de suivre la tendance du marché locatif, le flux des familles et la population de Gemona, les relations sociales et peut-être politiques établies entre les personnes et les institutions, même si cette documentation met aussi et surtout en avant la valeur religieuse de nombreuses activités économiques mentionnées.

- 22 Je ne mentionne ici que la structure de deux de ces *rotuli* qui se trouve dans une continuité temporelle entre eux. Le premier est un codex de papier très usé et incomplet, datant d'environ 1354⁸⁵. Dans une colonne centrale, en latin, le bien ou les droits de la paroisse et le nom de ceux qui ont dû payer y sont décrits, topographiquement ordonnés dans quatre quartiers de la ville, suivis par les biens immobiliers situés dans des villes en dehors du district (Buja, Artegna, Vendoglio, Montenars, Tarcento, pour n'en citer que quelques-uns). Sur la marge de droite, le montant du revenu annuel est mis en évidence, à la fois en espèces et en nature (vin, céréales, animaux...). Sur la marge de gauche, à côté de chaque élément, les fabriciens ajoutaient année après année une séquence de lettres dans l'ordre alphabétique qui signalaient la collecte effective du montant dû, en doublant l'enregistrement des cahiers de recettes et de dépenses. Il était ainsi facile pour chaque fabricant de savoir qui avait payé ses dettes et qui était insolvable, sans avoir besoin de lire les comptes analytiques. Pour ce codex la plus longue séquence est de 16 lettres : a, b, c, d, e, f, g, h, i, k, l, m, n, o, p, q. Cette constatation et d'autres preuves internes permettent de le dater de 1354, puisqu'en 1370 il fut remplacé par *chodis del fit nûf* (nouveau codex des loyers), un volume de parchemin initié par le fabricant Niccolò dit Pinta *quondam* Raniero dit Mezzaboccia et mis à jour pendant environ trois décennies⁸⁶. Encore une fois la colonne centrale contient la description des actifs et les noms de ceux qui les détenaient, avec la particularité que la note de synthèse dans la marge de droite est à l'encre rouge afin de mettre immédiatement en évidence le montant économique du droit. Dans la marge de gauche, la séquence de lettres et de signes certifiant les paiements est prolongée de 28 ans⁸⁷. Le système est encore en usage au xv^e siècle⁸⁸.
- 23 Vers le milieu du quinzième siècle, les revenus attendus des biens présents dans le rouleau ne sont même plus enregistrés analytiquement dans les pages du livre des fabriciens qui se limitent à une annotation générale, comme ce fut le cas en 1447 et 1448. Dans ces deux années, *totus rotulus vicinorum* valait dans son intégralité 970 livres et 16 sous, sauf pour les personnes démunies à qui le loyer était remis pour l'amour de Dieu⁸⁹. Les cahiers de recettes et de dépenses prennent donc de plus en plus l'apparence de documents destinés à démontrer aux auditeurs de la communauté de Gemona la justesse de le travail du *camerarius*/fabricien et doivent être inclus dans une complexité documentaire plus étendue, qui n'est parvenue que partiellement de nos jours.
- 24 Le rôle de l'écriture était alors fondamental pour la mémoire des activités qui pouvaient avoir des conséquences durables. De ce point de vue, le cahier du fourreur Giovanni Rampolini est révélateur. Cependant, avant d'en parler, il faut dire que les fabriciens avançaient avec leur propre argent les dépenses supérieures aux recettes et étaient ensuite remboursés après la vérification des comptes, faite en présence des fabriciens et des procureurs/inspecteurs sortants et entrants et des agents membres de la municipalité

⁹⁰. De même, dans le cas de rentrées excédant les sorties, le fabricant devait restituer le trop perçu⁹¹. Giovanni Rampolini fut fabricant en 1456 et pendant cette année il avait dépensé 1673 livres d'argent et 5 sous, auquel ont été ajoutés 47 livres et 7 sous de *remissi*, c'est à dire des sommes délibérément non perçues et comptées en dépenses comme aumône. Les dépenses totales ont donc été de 1720 livres et 12 sous. Les recettes se sont élevées à 1791 livres et à 8 sous. Giovanni aurait dû ainsi payer à la chambre 70 livres et 16 sous. Ce fut au moins le résultat de l'audit effectué le 12 avril 1461, dans la sacristie de Santa Maria, en présence des députés de la ville, et dont on conserve un coupon écrit en latin par le notaire Tommaso de Galleriano⁹². Mais Giovanni ne paya pas. La question fut reprise trente ans plus tard, en 1491, par les fils et héritiers de Giovanni, Bartolomeo et Bernardino, lesquels tentèrent de limiter la dette du père grâce à une demande présentée au conseil de la commune, selon laquelle certaines dépenses avaient été omises du cahier par erreur, ce qu'ils documentèrent par écrit (« *[heredes] allegarent errorem nonnullarum expensarum ex oblivione omissarum, ipsasque expensas produxissent in scriptis* »). Le fabricant responsable en 1491, ses trois procureurs et trois députés du conseil examinèrent la liste et décidèrent d'admettre les frais engagés pour certains loyers payés aux églises de San Giovanni et San Biagio de Gemona ainsi que la facture de quelques vitraux du dôme, pour un montant de 7 livres et 7 sous qui fut déduit de la dette du défunt Giovanni Rampolini. La différence arrondie à 64 livres fut payée au fabricant en poste en 1494⁹³. Ainsi s'est terminée une dispute qui a duré près de quarante ans. Les documents officiels ou personnels des fabriciens ont montré leur valeur en cas de litiges, lesquels ont toujours impliqué un grand nombre d'acteurs : les fabriciens eux-mêmes, leurs procureurs/inspecteurs, un ou plusieurs notaires et les délégués du conseil de la commune. De manière significative le clergé est absent de cette controverse, alors que l'intérêt de toute la communauté pour l'efficacité de l'administration de l'église est évident et que les cahiers devaient démontrer.

- ²⁵ La bonne gestion économique de la *plebs* était une question qui concernait l'administration publique : la *commune*. Ensemble, ces deux entités ont inclus et organisé la vie des citoyens de Gemona. Cela est également prouvé par le fait que le livre de baptême, mentionné dans le préambule, n'avait pas une signification principalement religieuse mais administrative. Il a été voulu et payé par le fabricant de l'église paroissiale, en 1379, à travers un mélange de valeurs civiles (la reconnaissance des citoyens, selon une sorte de *ius soli*) et religieuses (l'entrée dans la communauté par le baptême) qui donnaient de la solidité et de la solidarité à la ville. Tout a été écrit, enregistré et conservé pour d'éventuelles preuves et pour la mémoire. Au début, les dossiers étaient confiés aux prêtres, payés pour leur travail⁹⁴, tandis que dans les années 1440, cette tâche était confiée au sacristain, un laïque, qui recevait un salaire spécifique pour ce travail, comme s'il s'agissait d'un véritable bureau de la municipalité⁹⁵.

4. Les personnes et les fonctions

- ²⁶ L'histoire personnelle de Giovanni Rampolini m'amène à une dernière question : qui étaient les fabriciens⁹⁶ ? Ils étaient avant tout officiels de la commune. Cependant leurs profils et leurs compétences évoluèrent au cours de presque deux siècles étudiés. L'enquête que je mène est encore bien loin d'être complète. Je peux pourtant dire que le métier de fabricant n'était pas une vraie profession, mais exigeait une aptitude aux relations sociales et à la négociation, une familiarité avec la lecture, l'écriture et les

questions juridiques, la gestion de l'argent et l'art de compter⁹⁷. La vocation commerciale de Gemona facilitait le recrutement de personnes présentant ces caractéristiques : des artisans, des commerçants, des aubergistes, des notaires ou des personnes qui, du fait la diversification de leurs affaires cumulaient plusieurs de ces activités. Les écoles organisées par la municipalité et documentées depuis la fin du XIII^e siècle ont certainement joué un rôle dans la formation de ce personnel⁹⁸.

- 27 Au cours des deux siècles considérés, très peu de fabriciens sont restés en charge pendant plus d'un an, comme Cristoforo de Latisana, aubergiste, pendant les années 1447 et 1448 ou Giovanni de Montegnacco de 1488 à 1489 et Alvise de Montegnacco entre 1494 et 1495. Cependant, si on élargit un peu le regard, il s'avère qu'entre 1348 et 1456, sur environ 90 fabriciens identifiés, au moins 58 étaient également employés comme *massarii* de la municipalité⁹⁹ et même dans de rares cas *camerarii* de l'hôpital de San Michele¹⁰⁰. En outre, tous les fabriciens ont été souvent et même à plusieurs occasions procureurs ou inspecteurs de leurs collègues. Autour des chambres des églises et de la commune circulaient toujours les mêmes personnes qui étaient souvent aussi présentes dans les conseils étroits qui régissaient la ville et représentaient l'élite sociale¹⁰¹. Elles faisaient donc partie d'un groupe assez circonscrit et reconnaissable.
- 28 Le fabricien et ses procureurs ou inspecteurs étaient toujours des citoyens de Gemona, même s'ils venaient d'autres localités. On retrouve des étrangers pour toutes les époques : les frères Cristoforo et Andrea *quondam* Roberto de Florence (mais aussi appelé *de Glemona*), fabriciens en 1392 et 1398¹⁰², ou Stefano de Candido de Amaro, fabricien en 1406-1407¹⁰³, Cristoforo de Latisana (1446 et 1447), déjà mentionné, ou encore Corrado (Konrad) Snuerer, en 1492, tous deux étant aubergistes¹⁰⁴. Les fabriciens étaient toujours des laïques, même s'il arrivait parfois, au XIV^e siècle, qu'ils soient assistés par un procureur clérical¹⁰⁵, au moins jusqu'en 1406, lorsqu'une résolution municipale, motivée par les insultes des prêtres de la paroisse à l'encontre d'un fabricien, interdit au clergé de s'immiscer dans les questions liées aux actifs de l'église¹⁰⁶.
- 29 En parcourant les noms des fabriciens de la paroisse, on découvre souvent des vocations qui passaient de père en fils ou petits-fils, donnant naissance à des lignées. Le riche marchand Giacomo de Cramis fut par exemple fabricien en 1343-1344¹⁰⁷, tout comme son fils Daniel en 1367-1368 (*massarius* de la ville en 1373)¹⁰⁸, son petit-fils Niccolò en 1397-1398 (*massarius* de la ville en 1402)¹⁰⁹ et son arrière petit-fils Daniele en 1435 (*massarius* de la ville en 1423 et fabricien de San Michele en 1437) qualifié déjà de *nobilis vir* ; ceci témoignage d'une ascension sociale entraînant l'inclusion dans l'aristocratie la ville (patriciat) en cours de définition au cours de ces décennies¹¹⁰. La famille Pinta tient son nom de famille d'un surnom qui indiquait leur métier de négociant en vin, et chaque génération donna un fabricien à Santa Maria à partir de 1318-1319¹¹¹ et au moins jusqu'en 1444-1445 avec Giovanni di Biagio¹¹². Mais la famille la plus présente, dans plusieurs de ses branches, est sans doute celle des Franceschini della Villa avec au moins douze membres entre 1372 et 1464. Le fondateur des Franceschini au début du XIV^e siècle avait été un prêteur d'argent¹¹³. Tous n'ont pas eu la chance de monter dans l'échelle sociale, surtout au XV^e siècle quand la place accordée aux *homines novi* semble être réduite par rapport au début du XIV^e siècle¹¹⁴, alors que le lien se renforçait entre l'office de *camerarius* et le groupe social qui dominait les conseils de la municipalité et qui formait le noyau d'une aristocratie « urbaine » qui, à la fin du XV^e siècle seulement, commença difficilement à s'intégrer à la noblesse d'origine seigneuriale ou féodale¹¹⁵. En 1498, pour la première fois, Giovanni Antonio de Prampero, membre de la famille féodale la plus distinguée de la

région de Gemona, mais aussi *civis* de la ville, fut fabricant¹¹⁶. La citoyenneté semble donc être une exigence fondamentale pour participer à la vie administrative de la municipalité mais aussi pour appartenir à cette communauté plus large et informelle représentée par la paroisse.

- 30 L'union entre *plebs* et *commune* me semble ressortir clairement des documents examinés jusqu'à présent, qui mettent en lumière le développement progressif des fonctions, des pratiques et des compétences administratives. Au terme de cette enquête, encore partielle, je pense devoir souligner un dernier fait. Le grand oublié dans l'administration économique de l'église, conçu comme le bien principal de la communauté, semble être le clergé, exclu du poste de fabricant, au moins pour la période considérée. Ce phénomène se retrouve partout dans le Frioul, si bien qu'en 1565 un synode diocésain d'Aquilée exigea que fussent nommés deux fabriciens pour chaque église, l'un d'eux devait être le prêtre¹¹⁷. Je ne pense pas que la raison de l'exclusion du clergé de la comptabilité soit due à l'incompétence ou à la répulsion des prêtres et des religieux au monde des affaires et de l'argent¹¹⁸. Il n'y avait même pas un anticléricalisme de base derrière cette absence. Dans les cahiers de fabriciens de Santa Maria on retrouve souvent les paiements aux prêtres, qui non seulement prenaient soin de la liturgie et donc percevaient un salaire, mais mettaient aussi parfois à disposition leurs compétences culturelles¹¹⁹. Tout au long de la période considérée, les fabriciens payaient les frais pour l'instruction du clergé ainsi que pour leur ordination sacerdotale, ou accordaient des cadeaux à l'occasion de la célébration de la première messe, à condition qu'ils soient citoyens de Gemona. On peut dire que le clergé local a été l'objet des mêmes soins que l'église. Pourtant il a été exclu de l'administration. Il est possible de penser que les laïcs n'aient pas ressenti le besoin de la collaboration des religieux pour la gestion économique de l'église paroissiale. Il est également possible que le clergé ait été considéré avec une certaine prudence, car par sa nature il devait obéir et répondre à une autorité extérieure, celle du patriarche d'Aquilée. Les marchands, les notaires, les artisans de Gemona pouvaient donc compter sur leur expérience culturelle et la formation professionnelle pour poursuivre la fonction de fabricant et se consacrer à l'un des biens fondamentaux de la communauté.
- 31 Pourtant, en y regardant de plus près, les compétences techniques ne sont pas les seules en jeu. L'administration de la paroisse, comme l'administration de la commune ramenait également à une dimension religieuse. Les formules invoquant la divinité qui ouvrent les livres de comptes¹²⁰, ainsi que la qualité des dépenses et l'attention flexible aux besoins des personnes en difficulté, plus portée à la logique de la solidarité que du profit¹²¹, montrent que la sensibilité religieuse était à la base de l'activité des fabriciens. Ils n'étaient ni prêtres ni clercs mais imprégnés de la même culture et de la même moralité, dans lesquelles la religion et le sacré se mêlaient sans discontinuité à l'économie et à la politique, en faveur du bien suprême représenté par la communauté qui se reconnaissait et s'unissait dans la foi chrétienne¹²².

NOTES

1. Camerarii.
2. Pauli Historia Langobardorum, dans Bethmann, Ludwig et Waitz, Georg éd., Monumenta Germaniae historica, Scriptores rerum Langobardicarum et Italicarum saec. VI-IX, Hannovre, 1878, p. 129.
3. Le patriarce d'Aquilée garantit ce privilège en 1184 : Paschini, Pio, Storia del Friuli, Udine, 1975, p. 284-285.
4. Cf. Degrassi, Donata, « Dai monti al mare. Transiti e collegamenti tra le Alpi orientali e la costa dell'alto Adriatico (XIII-XV secolo) », dans Bergier, Jean François et Coppola, Gauro éd., Vie di terra e d'acqua. Infrastrutture viarie e sistemi di relazione in area alpina (secoli XIII-XVI), Bologne, 2008, p. 161-187, plus spécifiquement 171-173.
5. Voir, sur ce type d'implantation, Chittolini, Giorgio, « "Quasi città". Borghi e terre in area lombarda nel tardo medioevo », dans Studi storici, 13, 1990, p. 3-26 (maintenant dans Chittolini, Giorgio, Città, comunità e feudi negli stati dell'Italia centro-settentrionale (secoli XIV-XVI), Milan, 1996, p. 85-104) ; Bortolami, Sante éd., Città murate del Veneto, Cinisello Balsamo (MI), 1988.
6. Paschini, Pio, Storia *op. cit.*, p. 365.
7. Il duomo di Santa Maria Assunta di Gemona, Gemona du Frioul, 1987 ; Tigler, Guido, « Riesame del cantiere del Duomo di Gemona (1280-1337) », dans Cammarosano, Paolo éd., Gemona nella Patria del Friuli : una società cittadina nel Trecento, Convegno di studio, Gemona del Friuli, 5-6 dicembre 2008, Trieste, 2009, p. 155-252.
8. Baldissera, Valentino, L'ospedale di San Michele in Gemona. Relazione storica, Gemona, 1887 ; Londero, Alida, "Per l'amor di Deu". Pietà e profitto in un ospedale friulano del Quattrocento (San Michele di Gemona), Udine, 1994. Il existait également un hôpital administré par l'ordre romain dit du Saint-Esprit en Saxe (Santo Spirito in Sassia) : Esposito, Anna - Rehberg, Andreas - Davide, Miriam, Ospedaletto di Gemona. Storia di un priorato dell'Ordine di Santo Spirito, Udine, 2013.
9. Liruti, Gian Giuseppe, Notizie di Gemona antica città nel Friuli, in Venezia, presso Angelo Pasinelli, 1771. À propos de Liruti (1689-1780) : Rozzo, Ugo, « Liruti Gian Giuseppe », dans Dizionario biografico degli Italiani, 65, Rome, 2005, p. 254-256 ; Id., « Liruti Gian Giuseppe, storico, bibliografo », dans Scalon, Cesare - Griggio, Claudio - Rozzo, Ugo éd., Nuovo Liruti. Dizionario biografico dei Friulani, II : L'età veneta, Udine, 2009, p. 1482-1500.
10. Nous devons à Baldissera une myriade de contributions sur de nombreux aspects des institutions et de l'histoire médiévale de Gemona. Voir Marini, Giuseppe éd., Valentino Baldissera. 1840-1906, Gemona du Frioul, 2006.
11. Voir pour un bref résumé de l'histoire de la ville et de la bibliographie sur Gemona : Degrassi, Donata, L'economia del tardo medioevo, dans Cammarosano, Paolo éd., Storia della società friulana. Il Medioevo, Tavagnacco (UD), 1988, p. 271-435 : 355-388 ; Cammarosano, Paolo éd., Gemona nella Patria del Friuli *op. cit.* ; Miniati, Enrico, Storia di Gemona nel basso medioevo, thèse de doctorat en histoire : Cultures et structures des zones frontalières, Université d'Udine, cycle XXIV, a.a. 2012-2013, sous la direction de Bruno Figliuolo (Miniati a surtout exploité les écrits et les recherches sur les archives de Valentino Baldissera, les résultats doivent être pris avec précaution).
12. Il fut longtemps curé de Gemona : cf. Moro, Cristina, « Bini Giuseppe, erudito », dans Scalon, Cesare - Griggio, Claudio - Rozzo, Ugo éd., Nuovo Liruti *op. cit.*, p. 489-494 ; mais voir également Petrucci, Armando, « Bini Giuseppe », dans Dizionario biografico degli Italiani, 10, Rome, 1968, p. 514-516.

13. De Vitt, Flavia éd., *Il registro battesimale di Gemona del Friuli 1379-1404*, Udine, 2000. Un registre du xv^e siècle a été l'objet d'une étude et d'une édition pour une thèse : Ursic, Elena, *Il registro battesimale di Gemona del Friuli 1442-1446. Studio ed edizione*, thèse, Université de Udine, Faculté de Lettre et de Philosophie, a.a. 1999-2000, sous la direction de Flavia De Vitt.
14. Pour une orientation bibliographique, voir les essais contenus dans Tilatti, Andrea - Alloro, Roberto éd., *Redde rationem. Contabilità parrocchiali tra medioevo e prima età moderna*, Caselle de Sommacampagna (VR), 2016 ("Quaderni di storia religiosa", 21).
15. Les archives (dès maintenant : ACG) se trouvent à la Bibliothèque Civique de Gemona "Valentino Baldissera" ; les cahiers de la fabrique de la paroisse ont les cotes n. 984-1361.
16. Cf. Cargnelutti, Liliana éd., *Archivi gemonesi, 2. Inventario dell'Archivio della Pieve di Santa Maria Assunta*, Udine, 2001, p. 45-47.
17. Cf. Vicario, Federico éd., *Quaderni gemonesi del Trecento, 1-3. Pieve di Santa Maria*, vol. 1, Udine, 2007 ; vol. 2, Udine, 2008 ; vol. 3, Udine, 2009.
18. Voir respectivement : ACG, n. 401-695 e ACG, n. 1421-1616 ; Vicario, Federico éd., *Quaderni gemonesi del Trecento, 4. Ospedale di San Michele, Massari del Comune*, Udine, 2011.
19. Sur les événements de l'élévation de la paroisse de Sant'Andrea di Venzone : De Vitt, Flavia, *Istituzioni ecclesiastiche e vita quotidiana nel Friuli medioevale*, Venise, 1990, p. 114-115. Pour les archives : « Gli Archivi storici della Pieve di Sant'Andrea Apostolo di Venzone e della Parrocchia di San Bartolomeo Apostolo di Portis », dans *Bollettino dell'Associazione "Amici di Venzone"*, XXXIX-XL, 2010-2011, respectivement p. 41-54, 81-86, 87-93, 93-96, 97-101, 102-107, 108-114. Neuf cahiers du xv^e siècle des églises de Venzone sont liés aux archives du Pio Istituto Elemosiniere de Venzone : « L'Archivio del Pio Istituto Elemosiniere di Venzone », dans *Bollettino dell'Associazione "Amici di Venzone"*, XXXIII, 2004, p. 337-339.
20. Cf. : < <http://www.patriarcatodiaquileia.it/> >, consulté le 13 août 2018. Pour d'autres sources de la même nature : Tilatti, Andrea, « I conti in ordine. Primi approcci per una ricognizione e una interpretazione dei libri contabili di pievi e parrocchie friulane (XIV-XV secolo) », dans Tilatti, Andrea - Alloro, Roberto éd., *Redde rationem op. cit.*, p. 9-48, notamment p. 12-13. Cividale conserve également les archives du chapitre et d'un important hôpital. Ses petites églises sont des paroisses urbaines, une typologie étudiée en premier à Padoue par Sambin, Paolo, *L'ordinamento parrocchiale di Padova nel medioevo*, Padoue, 1941. Plus récemment : Bonzon, Anne - Guignet, Philippe - Venard, Marc éd., *La paroisse urbaine du Moyen Âge à nos jours*, Paris, 2014.
21. Je renvoie ici à des suggestions bibliographiques comparatives : Coquery, Natacha - Menant, François - Weber, Florence éd., *Écrire, compter, mesurer : vers une histoire des rationalités pratiques*, Paris, 2006 ; Bertrand, Paul, *Les écritures ordinaires, sociologie d'un temps de révolution documentaire*, Paris, 2015 ; Mattéoni, Olivier - Beck, Patrice éd., *Classer, dire, compter : discipline du chiffre et fabrique d'une norme comptable à la fin du Moyen Âge*, Paris, 2015 ; Pécout, Thierry éd., *De l'autel à l'écritoire. Genèse des comptabilités princières en Occident XII^e-XIV^e siècle*, Paris, 2017, dans ce dernier volume voir surtout les essais de Clément Lenoble, Thierry Pécout et Jean-Baptiste Santamaria. Pour l'Italie : Cammarosano, Paolo, *Italia medievale. Struttura e geografia delle fonti scritte*, Rome, 1991.
22. La main qui a rédigé le prochain manuscrit, celui de 1329-1330, du fabricant Biagio quondam Giovanni Bono (ACG, n. 987), est très probablement celle de 1327-1328. Normalement, la fonction de scribe était assurée par un notaire, mais les fabriciens de Santa Maria di Gemona savaient écrire. Pour la chambre de l'hôpital de San Michele, seulement en cas d'urgence sanitaire particulière, on connaît un fabricant illettré, un forgeron, en 1489 : Marchetti, Giuseppe, « I quaderni dei camerari di San Michele a Gemona », dans *Ce fastu ?*, 38, 1962, p. 11-38, p. 14.
23. Le cahier est ACG, n. 986. Il a été décrit dans Vicario, Federico éd., *Quaderni gemonesi op. cit.*, 1, p. 29-30 et en partie transcrit et publié (p. 30-37).

24. Voir par exemple quelques récits vénitiens du XIII^e siècle : Formentin, Vittorio, « Rendiconti duecenteschi in volgare dall'Archivio dei Procuratori di San Marco », con una nota paleografica di Ciaralli, Antonio, dans *Lingua e stile*, 49, 2014, p. 5-42. Il s'agit en réalité d'un type différent de documents tirés des livres comptables réels, présents dans les milieux d'affaires vénitiens au XIII^e siècle, mais qui n'ont survécu que par petits fragments : Formentin, Vittorio, « Estratti da libri di mercanti e banchieri veneziani del Duecento », dans *Lingua e stile*, 50, 2015, p. 25-62 : 28-29. Les deux ouvrages sont aujourd'hui imprimés : Formentin, Vittorio, *Prime manifestazioni del volgare a Venezia. Dieci avventure d'archivio*, Rome, 2018, n. IV, V.

25. En latin, ce sont les cahiers de 1446 (ACG, n. 1081), de 1449 (ACG, n. 1083) et de 1481 (ACG, n. 1104). En ce qui concerne le deuxième cahier le fabricant était le notaire Tommaso di Andrea de Galleriano, pour le troisième il s'agit du notaire Cristoforo Orsetti, pour le premier il s'agit d'un cordonnier, Melchiorre di Simone Glemonasso, qui fit peut-être appel à un notaire pour rédiger son cahier.

26. Pour les notaires de Gemona : Blancato, Sebastiano, *I notai del patriarcato d'Aquileia. Uomini delle istituzioni patriarchine (seconda metà del XIII secolo)*, thèse de Doctorat de recherche en histoire : Cultures et structures des régions frontalières, Université d'Udine, cycle XXVIII, a.a. 2015-2016, sous la direction d'Andrea Tilatti, p. 191-209, notamment p. 357-387.

27. ACG, n. 987.

28. ACG, n. 988.

29. Pour la description, voir les volumes cités ci-dessus à la note 16.

30. ACG, n. 989. Le cahier de 1333-1334 mesure 150x223 mm, celui de 1336-1337 environ 110x304 mm. (cf. ACG, n. 990-991). Il est inutile de donner un compte rendu complet des mesures qui devraient se stabiliser dans les dernières décennies du quatorzième siècle.

31. Un excellent exemple de cette subdivision est le cahier de Cristoforo Orsetti, daté de 1481 (ACG, n. 1104), qui réserve également une partie aux dépenses d'hospitalité des Frères Mineurs pour la prédication du carême (Ibidem, 6r-8r). Cf. Dolso, Maria Teresa, « Il secolo xv : l'Osservanza », dans Tilatti, Andrea éd., *Frati Minori in Friuli. Otto secoli di presenze, relazioni, proposte*, Vicence, 2008, p. 73-116.

32. Cf. infra, note 88.

33. Ce type de revenu n'est plus enregistré à partir du milieu du XIV^e siècle, peut-être parce qu'il est laissé directement entre les mains des prêtres de l'église : Tilatti, Andrea, « I conti in ordine » op. cit., p. 17, 25.

34. Sur le revenu de la fabrique pour l'année 1331-1332, ACG, n. 988, f. 3r : « Item recepi ab Aucio pro missetiria die XIII intrante novembre VIII+ denarios. Item recepi a Petralino pro causa predicta die XVII intrante novembre XVIII denarios. Item a sociis eorum die XXIII intrante novembre predicta causa XVIII+ denarios. [...] Item recepi ab omnibus sociis pro missitiria X vintinas et III^{or} soldos » ; et également en 1343 : « Item recepi a Iohanne de Cayacaps pro racione comunis de missitiriis pro parte camere et hoc die quartodecimo mensis octubris, marchas denariorum VIII^{or} et denarios XXXIII » (ACG, n. 994, f. 23v).

35. Les articles reçus pour les droits de douane se trouvent, par exemple, pour les années 1358-1359 et 1366-1367 (Vicario, Federico éd., *Quaderni gemonesi*, op. cit., 1, p. 139, 159).

36. Sur le système des devoirs de Gemona, qui étaient normalement contractés d'année en année : Miniati, Enrico, *Storia di gemona* op. cit., p. 291-300 ; mais aussi voir : Sbarbaro, Massimo, *I dazi di Gemona del Friuli. Per la storia delle imposte indirette nel medioevo. Nuove metodologie informatiche di analisi*, Trieste, 2010.

37. ACG, n. 987, f. 25r, 34r : dans le premier cas 2 deniers, dans le deuxième 1.

38. Vicario, Federico éd., *Quaderni gemonesi* op. cit., 1, p. 98.

39. Par exemple en 1382, le fabricant nota : « In primo spendey per questo midiesimo quaderno et per lo scriver del nodar » (Vicario, Federico éd., *Quaderni gemonesi* op. cit., 1, p. 165, 189). À partir de 1425 les fabriciens de la Confrérie de l'hôpital de San Michele préparaient le cahier avec

tous les noms des débiteurs, en cochant les articles de recettes effectivement collectés. Ce modèle fut pensé par le fabricant en charge, le notaire Enrico Rampolini : Miniati, Enrico, *Storia di Gemona op. cit.*, p. 454-455.

40. ACG, n. 1061, f. 4r. Le fabricant était Daniele Patussio et il dépensa 28 sous. En 1422, le fils Niccolò, lui aussi fabricant, dépensa 34 sous « per charta e per far far lo quaderno e dois tavulis » (ACG, n. 1064, f. 3r).

41. Cf. respectivement ACG, n. 1074, f. 3r (fabricien Antonio Carboni), n. 1080 et f. 5r (fabricien Giovanni quondam ser Biagio Pinta).

42. ACG, n. 1084, f. 2r. Le fabricant Bartolomeo, fils de ser Antonio, dépensa une lire et six sous.

43. ACG, n. 1086, f. 3r, fabricant Antonio Rampolini.

44. ACG, n. 1109, f. 1r. La dépense fut d'une lire et de 12 sous.

45. Pour le *xv^e* siècle, deux rouleaux nous sont parvenus qui au début ont une rubrique alphabétique avec un renvoi aux pages dans lesquelles est enregistré le nom des débiteurs avec le montant à encaisser : ACG, n. 1099 (pour 1472) et 1102 (peut-être pour 1475).

46. Cf. ACG, n. 1097, 1098, 1099, le fabricant étant Leonardo de Amaro.

47. Pour les aspects techniques de la comptabilité des organismes d'assistance/religieux, voir les considérations de Palermo, Luciano, « Gestione economica e contabilità negli enti assistenziali medievali », dans *Reti Medievali Rivista*, 17, 2016, n. 1, p. 113-131, < <http://www.rmojs.unina.it/index.php/rm/article/view/4922/5506> >, consulté le 13 août 2018.

48. Cf. Bernardi, Giulio, *Monetazione del patriarcato d'Aquileia*, Trieste, 1975. Pour une comparaison : Bompierre, Marc, « Compter au *xiii^e* siècle avec la diversité des monnaies : livres, sous et deniers », dans *Comptabilités [En ligne]*, 7, 2015, mis en ligne le 02 octobre 2015, consulté le 13 août 2018 < <http://journals.openedition.org/comptabilites/1616> >.

49. Figliuolo, Bruno - Pinto, Giuliano éd., *I Toscani nel Patriarcato d'Aquileia in età medievale*, Udine, 2010 ; Davide, Miriam, « Le presenze "straniere" a Gemona », dans Cammarosano, Paolo éd., *Gemona nella Patria del Friuli op. cit.*, p. 369-417 : 370-386.

50. Trebbi, Giuseppe, *Il Friuli dal 1420 al 1797. La storia politica e sociale*, Udine-Tricesimo, 1998.

51. À propos du problème concernant la justesse des comptes : Jéhanno, Christine, « Les comptes médiévaux avaient-ils vocation à être exacts ? Le cas de l'Hôtel-Dieu de Paris », dans *Comptabilités [En ligne]*, 7, 2015, mis en ligne le 02 octobre 2015, consulté le 13 août 2018 < <http://journals.openedition.org/comptabilites/1672> >.

52. Tilatti, Andrea, « I conti in ordine op. cit. », p. 20 ; pour le Frioul voir : De Vitt, Flavia, *Istituzioni ecclesiastiche e vita quotidiana nel Friuli medioevale*, Venezia, 1990, p. 228-230. En général : Vuillemin, Pascal, « La prise en main des paroisses », dans De Cevins, Marie-Madeleine - Matz, Jean-Michel éd., *Structures et dynamiques religieuses dans les sociétés de l'Occident latin*, Rennes, 2010, p. 229-242, en particulier p. 231-234, avec bibliographie.

53. Sauf erreur de ma part, même les tableaux comptables/administratifs des chapitres d'Aquilée et de Cividale du Frioul ne sont pas plus anciens.

54. La comparaison est bien entendu possible dans de nombreuses réalités italiennes et étrangères : par exemple voir la commune de Sienne (Bowsky, William Marwin, *Le finanze del comune di Siena : 1287-1355*, Florence, 1976) et de Bologne : Orlandelli, Gianfranco, *Gli uffici economici e finanziari del Comune dal *xii* al *xv* secolo. 1, Procuratori del comune, difensori dell'avere, tesoreria e contraltatore di tesoreria. Inventario*, Bologne, 1954, et le récent article de Conti, Marco, « Providus et discretus vir. La charge du depositarius des comptes à Bologne de la fin du *xiii^e* siècle au début du *xv^e* siècle », *Comptabilités [En ligne]*, 9, 2017, mis en ligne le 30 janvier 2017, consulté le 03 août 2018 < <http://journals.openedition.org/comptabilites/2146> >.

55. Giancesini, Raffaele, *Le camerarie di Oldorico notaio, Francesco e magistro Marino, 1297-1301*, Udine, 1996.

56. Vicario, Federico éd., *Quaderni gemonesi op. cit.*, 4, p. 9.

57. Vicario, Federico éd., *Quaderni gemonesi op. cit.*, 4, p. 7 ; Miniati, Enrico, *Storia di Gemona op. cit.*, p. 447-452.
58. Cf. ACG, n. 984. En partie décrit dans Vicario, Federico éd., *Quaderni gemonesi op. cit.*, 1, p. 15-16.
59. Voir les registres ACG, n. 1064 e 1080.
60. Vicario, Federico éd., *Quaderni gemonesi op. cit.*, 1, p. 16-27.
61. « *Tabula super rotulo affictuum camere Sancte Marie de Glemona* », où les biens sont classés par ordre alphabétique des titulaires, avec référence à la page du rotulus (ACG, n. 984).
62. Cf. ACG, n. 984, f. 15r.
63. ACG, n. 984, f. 16r.
64. Le juriste Baldo degli Ubaldi (1327-1400) attribuait une valeur de test publique au codex rationum, c'est à dire à un livre de comptes, mais non à un simplex memoriale, c'est à dire à de simples notes prises comme pro memoria : *Tractatus solemnus de constituto illustrissimi doctoris domini Baldi de Ubaldis de Perusio*, dans *De mercatura decisiones, et tractatus varii*, Lugduni, expensis Petri Landry, 1612, p. 629-632 : 630 ; Fortunati, Maura, *Scrittura e prova : i libri di commercio nel diritto medievale e moderno*, Rome, 1996, p. 25-41 ; Formentin, Vittorio, « *Libri di mercanti op. cit.* », p. 29.
65. Giovannoni, Elena - Riccaboni, Angelo - Giorgi, Andrea - Moscadelli, Stefano, « *Contabilità e potere nel XIV secolo : il caso della cattedrale di Siena* », dans Di Pietra, Roberto - Landi, Fiorenzo éd., *Clero, economia e contabilità in Europa tra Medioevo ed Età contemporanea*, Rome, 2007, p. 50-66, spécialement p. 52-53.
66. Le fabricant était le premier employé de la municipalité, après le massarius, dans les lois écrites en 1379 et promuguées en 1381 : *Mastrorosato*, Giulia éd., *Statuti di Gemona*, Udine, 2006, p. 50. Sur les lois de Gemona : Begotti, Pier Carlo, « *La legislazione statutaria gemonese nel contesto friulano* », dans Cammarosano, Paolo éd., *Gemona nella Patria del Friuli op. cit.*, p. 99-121, et Mazzanti, Giuseppe, « *Rileggendo gli statuti di Gemona del Friuli* », dans *Historia et ius. Rivista di storia giuridica dell'età medievale e moderna*, 1, 2012, papier 6 < <http://www.historiaetius.eu/uploads/5/9/4/8/5948821/mazzanti.pdf> >, consulté le 03 août 2018.
67. En 1340, Facino di Venuto, cordonnier, fut nommé fabricant par le conseil principal de la municipalité réuni pour l'occasion dans l'église de Santa Maria : Tilatti, Andrea, « *I conti in ordine* », *op. cit.*, p. 22-23.
68. Cf. ACG, n. 1060, f. 24r. Il s'agit du cahier de Biagio quondam Tommaso qui parle pour la première fois de provisoires au lieu de procuratores.
69. Tilatti, Andrea, « *I conti in ordine* », *op. cit.*, p. 16.
70. Le thème est très étudié. Je ne me réfère qu'à quelques références bibliographiques : Chiffolleau, Jacques, *La comptabilité de l'au-delà. Les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge*, Rome, 1980 (nouv. éd., Paris, 2011) ; *La paroisse en Languedoc (XIII^e-XIV^e siècles)*, Toulouse, 1990 (« *Cahiers de Fanjeaux* », 25) ; Paravicini Bagliani, Agostino - Pasche, Véronique éd., *La parrocchia nel Medio Evo. Economia, scambi, solidarietà*, Rome, 1995 ; dans ce volume voir en particulier : Chiffolleau, Jacques, « *Les transformations de l'économie paroissiale en Provence (XIII^e-XV^e siècles)* », p. 61-117.
71. Au Frioul, les catapan sont très répandus : Tilatti, Andrea, « *Chest è... il chiatte pan... Alcune note sugli obituari parrocchiali in Friuli* », dans *Memorie storiche forogiuliesi*, 83, 2003, p. 113-130, sur le modèle de la cathédrale de Aquilée (cf. Scalon, Cesare éd., *Necrologium Aquileiense*, Udine, 1982). Sur les sources obituaires et sur leurs contenus économiques : Huyghebaert, Nicolas, *Les documents nécrologiques*, Turnhout, 1972 (« *Typologie des sources du Moyen Âge occidental* », 4) ; Lemaitre, Jean-Loup, « *Nécrologes et obituaires : une source privilégiée pour l'histoire des institutions ecclésiastiques et de la société au Moyen Âge* », dans Carozzi, Claude - Taviani-Carozzi, Huguette éd., *Le médiéviste devant ses sources. Questions et méthodes*, Aix en Provence, 2004, p. 25-39. Pour la France : Lemaitre, Jean-Loup - Marot, Pierre,

Répertoire des documents nécrologiques français, 2 vol., Paris, 1980, avec un Supplément, Paris, 1987, un Deuxième Supplément, Paris, 1993 et un Troisième Supplément (1993-2008), Paris, 2008, ce dernier en collaboration avec Jean Favier.

72. Cf. Cammarosano, Paolo, *Italia medievale op. cit.*, p. 230-231 ; sur la multiplication des livres de gestion : Palermo, Luciano, « *Gestione economica e contabilità i.* », p. 128.

73. Vers 1370, la chambre recueillait des loyers, des recensements ou des taxes d'environ 300 maisons, 80 fermes, 26 jardins, 20 *bearzi* (terres clôturées), 23 prairies, 30 vignobles, 30 parcelles de terrain génériques, 5 cours, 5 magasins (*staçon*), 11 entrepôts, 32 écuries ou étables, 6 fours, 1 moulin, 1 usine de forge, 3 fermes et 13 autres bâtiments ou groupes de propriétés non définies (Marchetti, Giuseppe, « *Gemona nel MCCC* », dans Ciceri, Luigi éd., *Gemona. 42° Congresso della Società filologica friulana*, 26 settembre 1965, Udine, 1965, p. 71-79 : 72). Les recettes représentaient environ un quart du bilan de la municipalité (Miniati, Enrico, *Storia di Gemona op. cit.*, p. 404).

74. Cf. Cargnelutti, Liliana éd., *Archivi gemonesi op. cit.*, 2, p. 43.

75. Tilatti, Andrea, « *I conti in ordine op. cit.* », p. 14-15.

76. Archives de la Paroisse de Santa Maria Assunta de Gemona (= APG), b. 190bis, f. 1-13.

77. La spécialisation des dépenses pour les anniversaires semble débiter avec le cahier de 1356-1357, mais les années précédentes sont lacuneuses : ACG, n. 1001, 9r-10r.

78. Pour les dépenses caritatives cf. Tilatti, Andrea, « *Amore Dei. Alcune note sulla "previdenza sociale" a Gemona del Friuli nel Trecento* », en cours d'impression. Je citerai, à titre d'exemple, les annotations du fabricien Candido Coletti (1399-1400), qui a versé 163 liras aux prêtres et 195 liras pour les offrandes de pain, pour un total de 356 liras. Au total, cette année-là, il avait dépensé 941 liras (Vicario, Federico éd., *Quaderni gemonesi op. cit.*, p. 523).

79. Pour 1387 : « *Item spendey quant fo facto lo concordio con li previdi deli aniversari, çoè ala ribola per bocis iiiij^{or} ss. viij^o* » (Vicario, Federico éd., *Quaderni gemonesi op. cit.*, 2, p. 360). Pour 1391 : Vicario, Federico éd., *Quaderni gemonesi op. cit.*, 3, p. 89.

80. L'accord fut rédigé par le notaire Bonifacio de Gemona : Archives d'État de Udine, *Notarile antico*, b. 2235, 25, f. 78v (1397 mars 10, Gemona), mais il est cité également dans le cahier du fabricien : Vicario, Federico éd., *Quaderni gemonesi op. cit.*, 3, p. 376-377.

81. ACG, n. 1080, f. 11v. Cette année-là le montant des dépenses est de 1926 liras, dix sous et 1 sou. Pour une comparaison, il peut être utile de savoir que dans la même année furent dépensés 193 liras pour refaire le toit de l'église et 85 liras pour réparer quelques verres à pied (ACG, n. 1080, f. 13r-15r).

82. Cf. supra, note 44.

83. ACG, n. 1080, f. 47r.

84. Cf. supra, note 74.

85. Cf. APG, b. 195,1.

86. APG, b. 190bis, f. 95-165. Ce codex couta 19 liras de deniers, comme on peut le lire dans le cahier de Niccolò Pinta de 1369-1370 : « *Item spendegi per far lu chodis del fit nuf in charta eda mestri Michul inpintidor in tuto lbr. xviiiij^{or} dnr.* » (Vicario, Federico éd., *Quaderni gemonesi op. cit.*, 1, p. 222). Dans d'autres cahiers, on découvre des suppléments et des intégrations, comme ceux et celles du fabricien Niccolò de Franceschini (1372-1373) : « *Item spendey gli qual io dey a mestri Michul inpintidor per far meter plusor fiti in quaderno dnr. X* » (Vicario, Federico éd., *Quaderni gemonesi op. cit.*, 2, p. 46). Le scribe, le peintre Michul, est toujours le même.

87. La séquence la plus complète présente : a, b, c, d, e, f, g, h, i, k, l, m, n, o, p, q, r, s, t, v/u, x, y, ç ; suivent les signes tachygraphiques qui indiquent respectivement et (semblable à un 7), con (semblable à un 9), et une lettre R avec la queue coupée, abréviation de rum, puis l'alphabet reprend avec a, b (cf. APG, b. 190bis, passim, à partir de f. 95r).

88. Le cahier de la fabrique de 1417-1418 ajoute sur la couverture un y (ACG, n. 1062), celui de 1419-1420 un signe tachygraphique semblable à un 7 (= et) (Ibidem, n. 1063), alors que les 4 cahiers

qui ont survécu de 1422 à 1427 suivent l'ordre des lettres b, c, d, g (Ibidem, n. 1064-1067). Il était ainsi simple d'identifier les années des cahiers et de leurs rouleaux correspondants.

89. Ainsi dans les notes de Cristoforo de Latisana qui fut fabricant pendant deux années de suite : ACG, n. 1082, f. 9r et 30r.

90. Dans la première moitié du XIV^e siècle il y a des indices qui démontrent que les fabriciens étaient employés à rendre des comptes de leur ouvrage à tout le conseil municipal presque chaque mois. Après quoi le compte rendu était fait annuellement au moment du passage des consignes entre fabriciens ; au XV^e siècle cela pouvait avoir lieu après plusieurs années : Tilatti, Andrea, « I conti in ordine *op. cit.* », p. 23.

91. Que les fabriciens mettent leurs biens personnels en jeu est une chose assez courante : cf. Melchiorre, Matteo, « I libri di conti di due cattedrali. Spunti comparativi delle mense capitolari di Padova e di Belluno (secoli XIV-XV) », dans Tilatti, Andrea - Alloro, Roberto éd., *Redde rationem op. cit.*, p. 49-76 ; Curzel, Emanuele, « I primi libri di conti delle chiese trentine », dans Ibidem, p. 77-104.

92. Cf. ACG, n. 1088, le coupon est maintenant inséré entre les f. 26v et 27r. La langue du contrôle était normalement le latin : cf. Mattéoni, Olivier, « Codicologie des documents comptables (XIII^e-XV^e siècles). Remarques introductives », *Comptabilités [En ligne]*, 2, 2011, n. 3 mis en ligne le 07 septembre 2011, consulté le 10 août 2018 le 03 août 2018 < <http://journals.openedition.org/comptabilites/382> >.

93. Toute l'histoire est racontée par le chancelier de la municipalité, notaire Cristoforo Orsetti, avec une note ajoutée au carnet par Giovanni Rampolini : ACG, n. 1088, f. 23v-24r, signe de la valeur publique et juridique du cahier.

94. J'ai mentionné cette question dans Tilatti, Andrea, « I conti in ordine *op. cit.* », p. 28-30. En 1422-1423 Niccolò di Daniele Patussi paya le prêtre Gaspare « per scriver glu infantulins quant chelg glu batiin » (ACG, n. 1064, f. 14r).

95. En 1445 une rémunération a été donnée au sacristain, Simone Fumia, « lu qual ascrive li putti che nase » (ACG, n. 1080, f. 11v). Les archives du même ténor se trouvent ci-dessous, jusqu'à la fin du siècle.

96. Ce sont des demandes qui ont inspiré deux numéros de la revue *Comptabilité(s)* : Santamaria, Jean-Baptiste éd., « Les comptables au Moyen Âge : parcours collectifs et individuels », 9, 2017 < <https://journals.openedition.org/comptabilites/2122> > et Beck, Patrice - Jehanno, Christine éd., « Savoirs et savoir-faire comptables au Moyen Âge », 7, 2015 < <https://journals.openedition.org/comptabilites/1599> >, consultés le 11 août 2018, auxquels je me réfère pour les comparaisons appropriées.

97. Pour un résumé de ces caractéristiques : Santamaria, Jean-Baptiste, « Les comptables au Moyen Âge : parcours collectifs et individuels. Introduction », *Comptabilités [En ligne]*, 9, 2017, mis en ligne le 30 janvier 2017, consulté le 11 août 2018 < <http://journals.openedition.org/comptabilites/2216> >.

98. Cf. Blancato, Sebastiano, *I notai del patriarcato d'Aquileia op. cit.*, p. 191-209, mais voir également Scalon, Cesare, « Chiese e laicato nella formazione scolastica e culturale del Trecento », dans Cammarosano, Paolo éd., *Gemona nella Patria del Friuli op. cit.*, p. 135-153 ; Pani, Laura, « I libri scolastici », dans Scalon, Cesare éd., *I libri dei patriarchi. Un percorso nella cultura scritta del Friuli medievale*, Udine, 2014, p. 229-261.

99. Voir les listes, même si elles ont besoin de corrections, dans Miniati, Enrico, *Storia di Gemona op. cit.*, p. 261, 264.

100. Iacuzzo Muntisani fut fabricant de Santa Maria en 1378-1379, administrateur/massarius de la municipalité en 1382, fabricant de San Michele en 1398 ; Donato Pivirutti, respectivement, en 1394, 1405 et 1388 ; Biagio quondam Tommaso de Luico en 1415, 1424 et 1414... Pour la liste des fabriciens de San Michele : Marchetti, Giuseppe, « I quaderni dei camerari di San Michele *op. cit.* », p. 17-21.

101. Voir aussi, Miniati, Enrico, *Storia di Gemona op. cit.*, p. 224-254, 367-379.
102. Sur la provenance de ser Robertus de Florencia : Vicario, Federico éd., *Quaderni gemonesi op. cit.*, p. 200.
103. ACG, n. 1053.
104. ACG, n. 1082 et 1109.
105. Tilatti, Andrea, « I conti in ordine *op. cit.* », p. 27-28.
106. Miniati, Enrico, *Storia di Gemona op. cit.*, p. 263.
107. ACG, n. 994. Sur Giacomo : Miniati, Enrico, *Storia di Gemona op. cit.*, p. 251, 369-375.
108. Vicario, Federico éd., *Quaderni gemonesi op. cit.*, 1, p. 171-187.
109. Vicario, Federico éd., *Quaderni gemonesi op. cit.*, 3, p. 421-454.
110. ACG, n. 1070, f. 18r.
111. ACG, n. 894, f. 18r : cette année-là fut fabricien Raniero dit Mezzaboccia, père de Niccolò dit Pinta : la “boccia” et la “pinta” sont des unités de mesure de liquides.
112. Cf. ACG, n. 1080.
113. Le chef de famille Franceschino, staçonarius, en 1343, prêta également de l'argent à la fabrique de Santa Maria : « Item dedi fratri Francischino de Padua super racionem librorum quos emimus de conventu de Padua et quos denarios accepimus ad usuras super pignora ad stacionem Francischini, libras parvorum LX » (ACG, n. 994, f. 3r). Sur la famille : Miniati, Enrico, *Storia di Gemona op. cit.*, p. 248-251.
114. On ne trouve plus de noms tels que ceux de Dominicus filius Conradi de Macello, ou de Mathiusius carnifex, ou de Misscius porcharius, dont la profession faisait référence à des activités qui ne sont plus récurrentes dans les décennies suivantes : ACG, n. 984, f. 15r-19v.
115. Cf. Zacchigna, Michele, « La nobiltà civica. Le élites cittadine in Friuli fra gli ultimi secoli del dominium patriarchino e la prima età veneziana », dans Ganzer, Gilberto éd., *La nobiltà civica a Pordenone. Formazione e sviluppo di un ceto dirigente (sec. XIII-XVIII)*, Azzano Decimo, 2006, p. 41-62. Pour les processus d'intégration entre patriciens urbains et nobles aristocrates, voir par exemple : Casella, Laura, « Dalla città al feudo. I Caimo e altre famiglie udinesi (secoli XVI-XVII) », dans Novi Chavarría, Elisa - Fiorelli, Vittoria éd., *Baroni e vassalli. Storie moderne*, Milan, 2011, p. 342-366.
116. « Nobilis vir ser Iohannes Antonius de Prampergo civis Glemone » (ACG, n. 1111, f. 22v).
117. Le fabricien laïc n'aurait pu prendre aucune décision en l'absence du curé : Marcuzzi, Giacomo, *Sinodi aquileiesi*, Udine, 1910, p. 422.
118. Tilatti, Andrea, « Il denaro e i preti. Qualche riflessione per i secoli bassomedioevali », dans *Cristianesimo nella storia*, 33, 2012, p. 493-517.
119. Tilatti, Andrea, « I conti in ordine *op. cit.* », p. 28.
120. Au quatorzième siècle les invocations sont brèves (In Christi nomine ou In nomine Domini) puis deviennent plus longues et plus éloquentes. Un exemple : « In lo presente quinterno se contiene tutto lo receto e le spexe fatte per mi Zoane che fo de ser Biaxio Pinta de Glemona camerar de la glessia de madona Sancta Maria regina e capo de questa nostra terra de Glemona in lo anno de la nativitate de nostro signore Dio M°CCCC° e XLV » (ACG, n. 1080, f. 5r). Sur la signification de cette typologie de formule : Gazzini, Marina, « Contare e proteggere le risorse dei poveri. Numeri e parole nei libri mastri dell'Ospedale Maggiore di Milano », dans *Reti Medievali Rivista*, 17, 2016, n. 1, p. 219-247 : 234-241, < <http://www.rmojs.unina.it/index.php/rm/article/view/4926> >, consulté le 13 août 2018.
121. Cf. Tilatti, Andrea, « *Amore Dei op. cit.* ».
122. Voir aussi les essais contenus dans Tilatti, Andrea - Alloro, Roberto éd., *Redde rationem op. cit.*, mais aussi Mazzanti, Giuseppe, « *Rileggendo gli statuti di Gemona op. cit.* », p. 10-14.

RÉSUMÉS

L'essai examine les cahiers des comptes de la chambre de l'église paroissiale Sainte-Marie à Gemona du Frioul aux XIV^e et XV^e siècles. La série commençant en 1327-1328 est la plus ancienne du Frioul. L'analyse des caractères codicologiques et linguistiques montre l'évolution progressive des *quaterni* vers un modèle de plus en plus organisé, même s'il n'est pas dépourvu d'adaptations. Les *quaterni* faisaient partie d'un ensemble plus large de documents administratifs utilisés par les fabriciens : inventaires, rouleaux, registres de baptême. L'analyse globale de la documentation permet de comprendre certaines implications sociales et religieuses de la vie de Gemona au Moyen Âge. Les fabriciens étaient tous des laïcs et des employés de la commune, tandis que les religieux en étaient exclus. L'église était considérée comme l'un des éléments fondamentaux de l'organisation de la vie communautaire. La documentation de la chambre de l'église paroissiale était l'une des expressions de l'administration publique.

The essay examines the churchwardens' accounts of the parish church of Santa Maria in Gemona del Friuli, in the fourteenth and fifteenth centuries. The series begins in 1327-1328 and is the oldest in Friuli. The analysis of the codicological and linguistic characters shows the progressive evolution of the *quaterni* towards an increasingly organized model, even if not devoid of adaptations. The *quaterni* were part of a larger set of administrative documents used by the churchwardens: inventories, rolls, baptismal registers. The overall analysis of the documentation makes it possible to understand some social and religious implications of the life of Gemona in the Middle Ages. The churchwardens were all laymen and officers of the commune, while the clerics were excluded from office. The church was considered as one of the fundamental elements of organization of community life. The documentation of the churchwardens was one of the expressions of the public administration.

Der Aufsatz untersucht die Bücher, in denen die Konten der *Camerari* der Pfarrkirche von Santa Maria von Gemona im Friaul verzeichnet sind, die aus dem 14. und 15. Jh. stammen. Die Serie beginnt in den Jahren 1327-1328 und ist die älteste aus Friaul. Die Analyse der kodikologischen und linguistischen Merkmale zeigt, wie sich die *Quaterni* zu einem immer besser organisierten Modell hin entwickelt haben, auch wenn dies nicht immer ohne erneute Anpassungen ablief. Die *Quaterni* gehörten zu einer größeren Gruppe von Verwaltungsdokumenten, die von den *Camerari* benutzt wurden: Inventare, Schriftrollen und Taufregister. Die Gesamtanalyse der Dokumentation erlaubt es, eine ganze Anzahl von sozialen und religiösen Verflechtungen im mittelalterlichen Leben von Gemona besser zu verstehen. Die *Camerari* waren alle Laien und offizielle Vertreter der Gemeinde, während die Kleriker von diesem Amt ausgeschlossen waren. Die Pfarrei wurde als eines der grundlegenden Elemente des Gemeindelebens angesehen. Die Dokumentation der *Camerari* zeigt einen Aspekt dieser öffentlichen Verwaltung.

Este artículo examina los libros de cuentas de la fábrica de la iglesia parroquial de Santa María de Gemona de Friuli en los siglos XIV y XV. La serie de cuentas se inicia en 1327-1327 y es la más antigua en Friul. El análisis de sus características codicológicas y lingüísticas revela la progresiva evolución de los *quaterni* hacia un modelo cada vez mejor organizado, aunque no carente de adaptaciones. Los *quaterni* formaban parte de un conjunto de documentos administrativos más amplio usado por la fábrica : inventarios, rollos de pergamino, registros bautismales. El análisis

global de esta documentación permite entender algunas dimensiones sociales y religiosas de la vida de Gemona en la Edad Media. Todos los oficiales de la fábrica eran laicos y oficiales del municipio, estando excluidos los eclesiásticos. Se consideraba a la iglesia como uno de los elementos básicos de la organización de la vida de la comunidad. Así, la documentación de la fábrica de la iglesia era una de las formas de la administración pública.

INDEX

Schlüsselwörter : Gemona im Friaul, pfarrkirche, camerari, Rechnungswesen, Verwaltungsgeschichte

Palabras claves : Gemona de Friuli (en Friul, Italia), iglesia parroquial, cámara, prácticas contables, historia administrativa

Keywords : Gemona del Friuli, parish church, chamber, accounting practices, administrative history

Mots-clés : Gemona du Frioul, église paroissiale, chambre/fabrique, pratiques comptables, histoire de l'administration

AUTEUR

ANDREA TILATTI

Università degli Studi di Udine
andrea.tilatti@uniud.it